



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0678

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Evolution des outils du système d'information dans le domaine de la solidarité - Application IODAS - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0678**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Evolution des outils du système d'information dans le domaine de la solidarité - Application IODAS - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du transfert des compétences du Département du Rhône à la Métropole de Lyon, cette dernière a intégré l'ensemble des compétences relatives à la politique d'action sociale, aux domaines du sanitaire et du médico-social, à exercer sur le territoire de la Métropole.

Afin de gérer ces compétences, une trentaine d'applications, issues du patrimoine informatique du Département, ont été installées dans le système d'information de la Métropole. Ces applications se composent de plusieurs progiciels mais aussi de développements spécifiques.

Au regard des délais très courts imposés pour ces opérations, les applications ont été reprises en l'état et nécessitent désormais des évolutions.

En effet, il est nécessaire, selon les cas, d'adapter le paramétrage aux besoins et aux politiques spécifiques de la Métropole, de refondre des applications vieillissantes et difficilement maintenables ou encore de modifier l'application pour respecter les impacts des évolutions réglementaires sur les processus métiers.

Le coût de l'ensemble du projet, visant à rénover les applications du système d'information solidarité, a été évalué à 2,9 M€ TTC.

Le 1er projet identifié, qui consiste à migrer l'application IODAS en web, fait l'objet de la présente individualisation partielle d'autorisation de programme.

IODAS est une des plus importantes applications du patrimoine social, utilisée pour la gestion des actions et des dispositifs sociaux :

- cette application est utilisée par plus de 1 200 agents de la Métropole, tant dans les directions centrales (direction insertion et emploi de la direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs, direction habitat et logement, pôle personnes âgées, personnes handicapées et pôle enfance et famille de la direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat) que sur le territoire (Maisons du Rhône de la direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine),

- elle permet de gérer les 69 procédures liées à 24 prestations sociales : revenu de solidarité active (RSA), recours contentieux (personnes âgées, personnes handicapées), demande et décisions de prestation de compensation du handicap (PCH), mesures de l'aide sociale générale (ASG), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), allocation personnalisée pour l'autonomie (ADPA),

- les données renseignées dans l'outil sont à l'origine de plusieurs traitements de paiement (lettres chèques, bordereaux Hopayra, paie des assistantes familiales dans HR Access).

L'éditeur GFI a annoncé la fin de la maintenance courant 2015 des modules IODAS RSA, MDPH et FSL actuels, fonctionnant en mode client lourd et, en 2017, celle des 2 modules restants utilisés par la Métropole.

Les évolutions du produit portées par GFI, pour répondre aux évolutions réglementaires, sont, désormais, développées uniquement en version web.

Par ailleurs, l'évolution vers l'architecture web permet de faciliter l'ouverture des données et du produit aux demandeurs et bénéficiaires, prestataires et partenaires, par des portails internet et extranet. Elle permet, également, une meilleure prise en compte de la mobilité des travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Le projet de migration IODAS est prévu par étapes successives, chaque étape visant à la migration d'un module, avec sa phase test et son déploiement dans les sites centraux concernés. Les agents des Maisons du Rhône seront formés et l'application déployée une fois tous les modules migrés, de façon à ne pas imposer à un agent du territoire la manipulation simultanée de l'application en mode web et en mode client lourd.

Le coût du seul projet IODAS est estimé à 1 100 K€ et fait l'objet de la présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme. Ce projet ne génère pas de recettes.

Le budget de fonctionnement actuel concernant la maintenance annuelle IODAS pour un montant de 167 K€ TTC n'est pas impacté par ce projet de migration web ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement et le financement du projet d'évolution des outils du système d'information dans le domaine de la solidarité et son individualisation partielle pour le projet de migration de l'application IODAS vers le web.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 1 100 K€ TTC en dépenses sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 225 K€ TTC en 2016,
- 330 K€ en 2017,
- 385 K€ TTC en 2018,
- 160 K€ TTC en 2019,

sur l'opération individualisée n° 0P28O4965.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**